

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION
Téléphone No 46

Compte de Chèques postaux No 11 c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.— 6 mois Fr. 4.50. 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.
Règle des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

Montana-Vermala

Samedi 17 janvier Course de fond-vitesse (INTERCLUBS)

Dimanche 18 janvier Concours de saut à Vermala avec les meilleurs sauteurs du Valais et de la Suisse Romande

Banque Populaire Valaisanne - Sion

Capital et réserves: Fr. 950.000.—

Obligations

Carnets d'épargne

à terme

Dépôts depuis 5 francs

Aux meilleures conditions

On cherche pour tout de suite

Apprenti mécanicien

S'adresser au Garage Hédiger, Sion.

On demande un bon

VIGNERON

Offres aux Annonces-Suisse S. A. Sion sous chiffres JH 890 Si.

A vendre

un excellent piano, marque Hoffmann.

S'adr.: bureau du journal.

A VENDRE

2 vaches, dont l'une fraîchement vélée et une prête au veau. S'adr. à J.-B. Zuchuat, Champlan.

RADIO

appareil moderne sur le réseau avec haut-parleur, 4 lampes dont une à grille écran, garanti merveilleux, complet fr. 850. Démonstration. L. Maffioly, Radio, Territet.

Viande désossée pour charcuterie de pâtisseries: Salamis, etc., le kg. fr. 1,80. Bœufs droits, 35 ct. le m. — Expéditions. Demi port payé.

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE Louve, 7 H. VERREY Lausanne

L'apéritif sain « DIABLERETS » tue la grippe.

ATTENTION!

Chamoisage et Teinturerie pour peaux et fourrures de tous genres. Fabrication. Prix modérés. J'achète tous genres de peaux aux meilleurs prix du jour.

A. Hohmuith, Genève
Rue Mabou, 9

Arbres fruitiers

variétés recommandées, basses tiges
Pommiers, poiriers, pêchers
ERNEST ROCH, pépiniériste, Pont de la Merge

Offre exceptionnelle

Par kg. fr.	
Salami	6,—
Salametti	5,—
Mortadelle de Noël	4,—
Mortadelle de Noël	3,50
Cotechini et zampone	3,50
Salami de tête	3,50
Saucissons	3,50
Saucissons à la Tessinoise, 1re qual.	3,50
2me qualité	1,50
Graisse de porc crue	2,—
Graisse de porc cuite	1,50
Graisse de bœuf	1,—
Lard du Tessin	2,40
Gigot carré et épaules moutons	3,50
Ragoût moutons	2,50
Gigot carré et épaules de chèvres	2,—
Ragoût chèvre	2,—
Chèvres entières	1,50
Gios. COLOMBO, Leclerc-Muraille, Téléph. 202	

Concours de Ski

Le Ski-Club d'Héremence organise pour **Dimanche 18 janvier 1931** sa course de fond annuelle.

L'épreuve comprendra 20 kilomètres sur 1000 mètres de différence de niveau. Le premier départ à Héremence à midi précise.

A seize heures, lecture des résultats et distribution des prix.

Sont cordialement invités tous les clubs de la région et amateurs de ce noble sport.

CLOSUIT & Cie BANQUE DE MARTIGNY
Maison fondée en 1871

Prêts Hypothécaires

aux meilleures conditions

C'est toujours

chez **WIDMANN FRERES, SION**

Fabrique de Meubles — Près de l'Eglise protestante que vous trouverez un joli choix de Rideaux, Tapis, Descenderies de lits, Linoébums, etc., etc., à des PRIX MODÉRÉS

Demandez notre nouveau catalogue — Devis gratuits

CRÉDIT SIERROIS

SIERRE & MONTANA
Capital-Actions & Réserves
Fr. 1.285.000.—

Dépôts

Comptes courants à vue
Comptes à terme
Caisse d'épargne
Obligations

Prêts

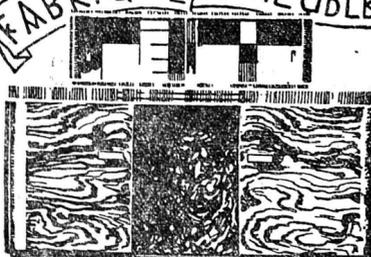
billets et comptes courants sur hypothèques, nantissements et cautionnements
aux meilleurs taux du jour

Echalas Tuteurs
Kyanises
Prochains arrivages
Dr. Henry WUILLOUD, Diolly s. Sion

COMME **PLACEMENT AVANTAGEUX** à l'abri de la baisse nous recommandons nos **OBLIGATIONS** [4 1/2 %] de 3 à 6 ans de terme, nominatives ou au porteur.

BANQUE POPULAIRE DE SIERRE
Capital et Réserves fr. 905.000.—
Dividende de 1920—1923 = 7 %
Dividende de 1924—1929 = 7 1/2 %
Fondée en 1912

FABRIQUE de MEUBLES



REICHENBACH FRERES & CIE SION

CHIC, QUALITÉ, PRIX INTÉRESSANTS.

MAGASINS: AVENUE DE LA GARE SION. TEL. 222.

Tél. N° 544
Ning Boll
Salon de Coiffure Av. du Nord

On cherche

à acheter un petit terrain aux abords immédiats de la ville. S'adr. sous No 634 au bureau du journal.

le kg. fr.	
Bouilli, avec os	1,30
Rôti sans os	2,—
Saucisses, saucissons	2,20
Salamis	3,20
Viande fumée sans os	2,—
Viande désossée pr charcuterie de particuliers	1,60
Expéditions. 1/2 port payé	
Boucherie Chevaline Centrale Louve, 7 H. Verrey Lausanne	

AVENDRE
300 fascines. S'adr. à Praz Fr., aux Fournaises. Téléphone 353.



Persil baisse

nouveaux prix **55 cts. & 1 fr.** même qualité!

Henkel & Cie. S. A., Bâle; Fabrique à Pratteln, Bâle-Campagne

En adressant vos commandes d'imprimés à l'Imprimerie Gessler Sion Rue de la Dent Blanche Tél. 46 Vous serez servis

RAPIDEMENT PROPREMENT A bon marché

Prospectus -- Catalogues -- Prix courants
Formulaires en tous genres - Enveloppes - Etiquettes - Etc., etc.

Revendications allemandes

(Correspondance particulière)

Avec une énergie persévérante, infatigable, l'Allemagne travaille en vue du but à atteindre: Le démantèlement lent mais sûr du traité de Versailles. Même les discours échangés à Berlin, à l'occasion du Nouvel-an, en font foi. Dernièrement encore, M. Curtius, ministre des affaires étrangères du Reich, recevait dans la capitale une délégation de la Société coloniale allemande, lui remettant une résolution invitant le gouvernement à poursuivre une politique énergique, pour la protection des droits coloniaux allemands. La Société coloniale attend du gouvernement qu'il combatte toute tentative de l'Angleterre d'enlever à l'ancienne Afrique orientale allemande son caractère de mandat.

M. Curtius n'a pas manqué de souligner dans sa réponse que le gouvernement du Reich s'en tient, à ce sujet, au mémorandum de 1924 exprimant le désir de voir l'Allemagne participer activement au système des mandats coloniaux. De plus, en 1929, Stresemann avait déjà déclaré au Reichstag que l'économie allemande avait besoin d'une extension de ses bases de matières premières. Le ministre Curtius ajoute que l'Allemagne maintient ses exigences concernant les mandats coloniaux. Le tout fera, du reste, l'objet d'une discussion dans le cadre de la politique extérieure.

On le voit, il y a là un péril pour l'avenir. Le mot d'ordre est: « Ce qui est allemand, doit redevenir allemand ». A Genève, le représentant du Reich se fait le champion des minorités nationales, fait des allusions à la révision du plan Young et des traités en général. Et ce péril est plus grave encore par le fait que la menace rouge cherche à son tour à porter partout atteinte à l'ordre et aux divers moyens de défense nationale. Ce sont là des campagnes variées et qui se complètent.

C'est même là le but de toute la controverse allemande avec la Pologne relativement aux incidents que l'on sait lors de la campagne électorale, en Haute-Silésie. Il est certain que le gouvernement du Reich entend donner une grande ampleur à la question de la minorité allemande en territoire polonais. Trois notes ont déjà été remises au Secrétaire général de la Société des Nations pour l'ordre du jour de la session du Conseil au mois de janvier courant.

En défendant les droits des minorités nationales, l'Allemagne entretient une agitation de ces minorités contre les Etats dont elles dépendent. Elle se réserve une excuse pour intervenir, à l'heure choisie par elle, dans les affaires particulières des pays contre lesquels elle poursuit la révision des traités.

Il est vraiment singulier de voir l'Allemagne dans ce rôle nouveau, alors que l'histoire est là qui nous enseigne combien l'on fut impitoyable à Berlin, à Vienne ou à Budapest à l'égard des minorités nationales. Les « grandes injustices » dont se plaignent les vaincus de la guerre, sont une conséquence inévitable de la juste réparation des injustices historiques bien plus réelles et plus humiliantes dont souffrirent si longtemps Roumains ou Serbes, Tchécoslovaques, Polonais ou Danois, arrachés par la violence, à la véritable patrie de leur race!

Beaucoup trop nombreux sont ceux qui ignorent, et qui surtout veulent ignorer ces vérités. Certes, cette réparation n'a pu s'accomplir sans froisser des intérêts, ou même ce qui peut sembler des droits pour ainsi dire acquis. Mais Allemands et Magyars ne peuvent pourtant pas exiger que l'on détruise une œuvre toute de justice et de réparation! Voir se joindre à de tels mécontents, l'Italie (qui possède le Dodécane grec et une partie pourtant bien germanique du Tyrol), la Turquie, la Bulgarie, voire même la Russie soviétique et bolchéviste, voir cela, disons-nous, doit nous ouvrir les yeux sur le but poursuivi et le peu de confiance qu'inspirent encore les garanties de la Société des Nations.

Il nous est, par conséquent, permis d'avoir au moins des doutes sérieux concernant la sincérité du zèle mis par les révisionnistes en question en faveur des minorités nationales.

Il est grand temps de cesser pareille agitation stérile. C'est aussi fausser la nature et la portée des traités qui protègent les minorités. Ces minorités ont sans doute des devoirs très précis envers les Etats dont elles dépendent et qui ne sauraient jamais tolérer d'ingérences étrangères dans leurs affaires intérieures.

L'Europe est donc avertie. L'Allemagne cherche par tous les moyens à mener une campagne d'agitation, en vue de réaliser les buts de sa politique extérieure. Il appartient désormais à la Société des Nations, et, en dernier ressort aux peuples, de résister avec une suprême énergie à un tel vent de folie. Par une ferme résolution de répondre à qui de droit que la guerre doit disparaître, l'Allemagne et ses satellites comprendront enfin que le travail et l'union dans une franche et loyale entente économique seuls nous préserveront du redoutable fléau qui nous menace!

Oui, la guerre doit à jamais être mise hors la loi par tous ceux qui en ont trop souffert!

Alexandre GHKA.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN ALLEMAGNE

Du rapport mensuel de la Dresdner Bank: En dehors de l'animation peu importante et saisonnière des ventes de charbon, il n'y a aucun signe d'une amélioration des affaires. La restriction de la production a atteint un degré tel que des demandes pourraient causer une reprise rapide de la production, d'autant que les stocks sont fortement réduits.

SUISSE

NOUVELLE HAUSSE SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS SUISSES

Les obligations suisses ont enregistré, ces derniers jours, de nouveaux cours « records ». Ainsi, notre valeur-type, l'emprunt 3,5% des Chemins de fer fédéraux série A.-K. a atteint 95,70%, ce qui correspond à un rendement de 3 2/3 %. Les deux récents emprunts municipaux Ville de Berne 4% 1930 et Ville de Zurich 4%, qui n'avaient pas été entièrement souscrits à l'émission, viennent d'atteindre ou même de dépasser leur prix d'émission, grâce à la ferme tendance du marché des valeurs à revenu fixe. Pendant assez longtemps, ces emprunts se sont traités à des cours inférieurs.

LE CONFLIT DE L'ALUMINIUM ENTRE L'ALLEMAGNE ET LA SUISSE

On lit dans la « Neue Zürcher Zeitung »: La crise de surproduction, toujours plus aiguë malgré les nombreuses restrictions de production et qui a tout d'abord conduit à une guerre commune de défense des producteurs européens, contre le danger canadien, a fait naître, ces dernières semaines, une querelle qui fait mal augurer de la prolongation du cartel européen de l'aluminium, échu à la fin de cette année. Jusqu'à présent, la Suisse, c'est-à-dire l'« Industrie d'aluminium A. G. » à Neuhausen, et l'Allemagne, c'est-à-dire les « Vereinigten Aluminium-Werke », ont agi d'un commun accord dans l'opposition faite au Mellon-Trust. Et quelques mois après l'introduction d'une taxe douanière allemande sur l'aluminium, de 25 Mk. par 100 kg., en août dernier, la Suisse élevait ses taxes douanières sur l'aluminium brut à 65 francs par 100 kg. La Suisse avait accepté l'introduction de la taxe allemande à la seule condition que l'« Industrie A. G. de Neuhausen » soit autorisée à augmenter la production de ses établissements sur terre allemande (à Rheinfelden et à Singen) de 2400 à 4400 tonnes annuellement. Mais on ne put s'entendre sur ce point. Des tentatives d'arrangement vont être faites ces jours entre les établissements badois de laminage et les Vereinigten Werke. Mais elles n'auront aucune efficacité. Du côté allemand, on fait remarquer que la situation des producteurs d'aluminium est très mauvaise. Mais en Suisse aussi, on doit fortement réduire la production d'aluminium. On devra peut-être en venir à l'abandon partiel ou complet des usines de Singen.

Relativement à l'énorme concurrence du marché et à la disproportion entre la production et la consommation, de graves questions sont en cause des deux côtés. On ne peut se prononcer sur l'issue du désaccord qui ne fait qu'accroître la concurrence. Sans doute, elle amènera de nouvelles pertes pour les deux parties et mettra en danger imminent l'union du cartel européen d'aluminium en face du fier, le Mellon-Trust, qui en tirera parti.

CEUX QUI RECHERCHENT NOTRE PAIN

Notre traité de commerce avec l'Allemagne prévoit que la population frontalière peut importer de Suisse en Allemagne et d'Allemagne en Suisse en franchise de droits de douane le pain par quantité ne dépassant pas trois kilos. En date du 19 novembre dernier, le gouvernement badois a fait savoir à la direction générale des douanes suisses que les boulangers allemands se plaignent du fait que la population frontalière allemande achète de plus en plus son pain en Suisse.

Le gouvernement badois envisage que des mesures soient prises pour restreindre ces achats. Ce phénomène s'explique, ainsi que le déclarent les milieux autorisés, exclusivement par le fait que le pain est actuellement meilleur marché en Suisse que chez nos voisins. Cette constatation est d'autant plus réjouissante que le paysan suisse vend son blé 13 francs 50 de plus par 100 kilos que le producteur allemand, soit 41 francs 50 au lieu de 27 francs 70.

AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

Le Grand Conseil, après avoir discuté pendant trois jours l'initiative populaire revêtue de 16,005 signatures demandant la révision partielle de la Constitution vaudoise en vue de l'introduction du système proportionnel pour l'élection des membres du Grand Conseil, a décidé à l'unanimité, conformément aux prescriptions constitutionnelles qu'aux électeurs vaudois les 7 et 8 février seront posées les trois questions suivantes: 1. L'article 33 de la Constitution cantonale du 1er mars 1885 relatif au mode d'élection des membres du Grand Conseil doit-il être révisé dans le sens de l'introduction de la représentation proportionnelle par cercle? 2. Cette révision sera-t-elle faite par le Grand Conseil? 3. Cette révision sera-t-elle faite par une assemblée constituante?

Aussitôt après la votation des assemblées générales de communes, le bureau du Grand Conseil sera convoqué pour prendre connaissance du résultat du vote du peuple et pour voir avec le Conseil d'Etat aux mesures d'exécution.

Puis, à l'appel nominal, par 148 oui contre 14 non et une abstention sur 163 votants, et sur un total de 203 députés, le Grand Conseil a fait siéner la proposition suivante présentée par la majorité de la commission: Aux termes de l'article 84 de la loi du 7 novembre 1924 sur l'exercice des droits politiques les propositions qui doivent être soumises à la votation des assemblées de communes sont transmises au Conseil d'Etat par le Grand Conseil qui peut les accompagner d'un exposé à présenter au peuple.

Étant donné l'importance de la question, le Grand Conseil charge son bureau et le Conseil d'Etat de rédiger contre la représentation proportionnelle un rapport qui sera pu-

blié et adressé à chaque électeur conformément à la loi.

Cet appel indiquera comme recommandant le rejet de l'initiative les noms des députés qui se sont prononcés contre elle au Grand Conseil, soit par leur vote, soit par une communication au bureau.

LE PROJET DE L'UNION EUROPÉENNE

Les vingt-sept Etats européens faisant partie de la S. d. N. seront représentés au comité d'étude pour l'Union européenne qui se réunit aujourd'hui sous la présidence de M. Briand, la plupart par leur ministre des affaires étrangères ou leur président du conseil.

L'Albanie sera représentée par son délégué auprès de la S. d. N., M. Kurti, le Portugal par M. Vasconcellos, ancien président du conseil, la Suède par son ministre à Berne, M. Westman, l'Esthonie par son ministre à Helsingfors, M. Hellat.

Le ministre des affaires étrangères du Reich, Dr. Curtius, accompagné de ses collaborateurs, est arrivé à Genève à 11 h. 53, pour prendre part aux travaux du comité d'étude pour l'Union européenne et du conseil de la S. d. N.

M. Briand, ministre des affaires étrangères de France, et M. Henderson, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, sont arrivés ensemble jeudi soir, de Paris. M. Masigli, directeur des services de la S. d. N. au ministère des affaires étrangères, de France, est arrivé hier matin.

La première séance du comité d'étude pour l'Union européenne a lieu au secrétariat général de la S. d. N. La séance est tout d'abord privée.



SKI-CLUB DE SION

(Comm.) Lors de la première assemblée, des personnes s'intéressant à la fondation d'un ski-club à Sion, un comité provisoire a été désigné avec mission d'élaborer un projet de statuts et de budget. Ce comité a actuellement terminé son travail et il convoque tous les amateurs du sport du ski à une assemblée générale qui aura lieu lundi 19 janvier, à 20 h. 30, au Café Tavernier à Sion. L'ordre du jour prévoit:

1. Fondation du ski-club; 2. adoption des statuts et du budget; 3. nomination du comité divers.

Nous engageons tous les skieuses et skieurs de Sion et des environs d'assister nombreux à cette assemblée.

Le Comité provisoire.

LOÈCHE-LES-BAINS

Voilà quinze ans que le colonel Ribordy lançait Loèche-les-Bains comme station pour les sports d'hiver. Les premiers concours militaires et civils qui se déroulèrent au pied de la Gemmi firent connaître et apprécier cette région. Puis, grâce aux efforts consentis par la Société des hôtels dirigée intelligemment par M. Waldis, grâce à la Société du chemin de fer, à la tête de laquelle se trouve l'entrepreneur ingénieur Girardet, grâce aux Sociétés de ski et de développement, la réputation de Loèche-les-Bains dépassa les frontières du canton. Aujourd'hui cette station voit accourir pendant l'hiver plusieurs centaines d'étrangers qui, le soir, trouvent dans les piscines aux eaux radio-actives la force et l'énergie pour se donner le lendemain entièrement et de tout cœur à la pratique des beaux sports d'hiver. Samedi et dimanche, Loèche-les-Bains organise un grand concours pour sauteurs et coureurs de tous pays. Voici le programme:

Samedi 17 janvier:

20 h. Représentation de cinéma, film du sport de ski, pour les habitants et les coureurs. Annonce des résultats.

Dimanche 18 janvier:

11 h. Départ de la course de fond (12 km.), près de la gare, pour séniors 1re, 2me et 3me classe. Challenge de la Société de développement.

11 h. 30 Arrivée des coureurs sur « la promenade ».

14 h. 3me concours de sauts sur le tremplin « zum Turm ». Challenge de la Société des hôtels.

14 h. 30 Concours d'obstacles pour enfants.

17 h. Distribution des prix sur la place centrale.

20 h. Représentation de cinéma, film du sport de ski, pour les hôtes de la station.

Prix d'entrée: Les insignes qui donnent droit d'assister aux courses de fond, d'obstacles et de sauts sont de fr. 1.50.

Dimanche 25 janvier:

9 h. Départ pour l'excursion à Fluhalp pour les membres du club et les hôtes de la station.

14 h. 15 Arrivée des coureurs à Heilbad.

20 h. Soirée familiale au Café de l'Etoile, et distribution des prix.

Samedi 31 janvier:

Grande excursion à la Vallée Lœtschen par le Resti-Pass.

Dimanche 15 février:

14 h. Ski-Kermess.

20 h. Bal masqué.

Responsabilité: Le Ski-Club « Gemmi » ne prend aucune responsabilité des tierces personnes.

Assurance: Chaque coureur est assuré par le comité de l'organisation pendant les épreuves. Les primes sont à payer d'avance. Les inscriptions doivent être adressées au comité du Ski-Club « Gemmi » à Loèche-les-Bains 3 jours avant les événements.

Canton du Valais

70ème anniversaire de M. Desfayes

Le « Confédéré » nous apprend que le juge cantonal Camille Desfayes a fêté dans l'intimité le 70ème anniversaire de sa naissance et que, par une grâce de la Providence, le représentant de la minorité dans notre pouvoir judiciaire est né en l'année où fut fondé le journal radical valaisan.

Ces deux anniversaires ne peuvent passer inaperçus à celui qui feuillette les pages de l'histoire de la politique valaisanne du dernier demi-siècle. Si avant l'arrivée de MM. Gabud et Défago, le « Confédéré » n'a pas toujours brillé d'un éclat très vif, la personnalité de M. Desfayes se dessine forte et puissante sur l'écran de la politique. Elu député du district de Martigny et conseiller national par les propres forces du parti radical, M. Desfayes fut le favori de la majorité conservatrice pour son élection à la présidence du Grand Conseil (fonction que n'avait jamais revêtue jusqu'alors un radical) et à la place de membre du Tribunal cantonal qu'il présida il y a trois ans. Mais ce ne sont pas les fonctions qui le mirent en vedette. Dans notre pays, comme dans les autres, ce ne sont pas toujours des aigles qui volent et planent dans le ciel politique. M. Desfayes doit sa réputation à ses qualités personnelles.

Tribun populaire, il enflamma les troupes radicales lors des congrès et des luttes politiques. Orateur parlementaire, il croisa le fer avec les leaders conservateurs, Henri de Torrenit, J. Kuntschen et Raymond Evéquo, dans des duels qui sont restés mémorables. Toujours courtois, poli, maniant l'ironie avec grâce, M. Desfayes s'imposa par sa franchise et la sincérité de ses sentiments. Doué d'un organe mâle et puissant, il avait le don dans les moments psychologiques de lui donner cette émotion qui ébranle et séduit les cœurs. On peut comparer M. Desfayes à Briand qui souvent se fit trop à ses facultés naturelles et négligea le travail de préparation.

En 1921, M. Desfayes quitta le Grand Conseil à la suite de l'incompatibilité entre les pouvoirs judiciaires et législatifs votée par le parlement. Cette décision fut un erreur. Malgré les arguments qui peuvent la justifier, chacun doit reconnaître que les cinq juges cantonaux donneraient à notre Grand Conseil du relief et de l'autorité. D'ailleurs, si les portes du pouvoir législatif sont fermées à nos juges cantonaux, ceux-ci continuent à exercer leur influence et leur activité hors des élections et des votations. Privés de cette distraction, nos juges cantonaux ont orienté leur vie dans une nouvelle direction.

Trois d'entre eux, MM. Desfayes, Graven et de Chastonay, en présence des difficultés dans lesquelles se débattaient les viticulteurs, se mirent à leur tête et lancèrent dans les régions viticoles un mouvement en faveur des caves coopératives. Aujourd'hui, ces trois juges cantonaux président les comités des régions de Leytron, Sion et Sierre, et font partie du comité de la Fédération valaisanne des caves coopératives du canton du Valais, comité présidé par M. le conseiller d'Etat Troillet. La présence de ces trois juges cantonaux dans ce comité ne manqua de provoquer un certain étonnement dans le pays et un magistrat judiciaire d'un canton voisin, à qui nous racontions ce fait, ne put réprimer un sourire.

Cette situation valut tout spécialement à M. Desfayes des reproches de ses corréligionnaires politiques qui ouvertement l'accusent d'avoir abandonné le drapeau et d'être devenu le défenseur du Gouvernement. Comme un jour on lui lançait cette flèche en notre présence, nous vîmes la physionomie bon enfant du châtelain de la Vidondaye se changer. Comme un lion secoue sa crinière lorsqu'on le taquine, M. Desfayes branla la tête et dans son regard passa la flamme ardente du radical de 1848.

**

AU TRIBUNAL CANTONAL

Le mardi 14 janvier, à l'ouverture de l'audience, M. le président O. de Chastonay, en présence de la cour et des avocats, a, en des termes les plus heureux, félicité M. le juge Desfayes au sujet de l'activité qu'il a exercée et que journellement il exerce au sein de cette haute assemblée; il lui a présenté les vœux de chacun de le voir consacrer durant de longues années encore le meilleur de ses facultés de cœur et d'intelligence, ses profondes connaissances du droit au service de la justice. Un bouquet aux couleurs cantonales fleurissait le bureau du jubilaire.

A midi, dans l'intimité, les membres du Tribunal se réunirent à l'Hôtel de la Paix, où leur fut servi un excellent déjeuner, au cours duquel les paroles les plus aimables furent échangées dans la plus parfaite harmonie. M. le conseiller d'Etat Cyrille Pitte-loud, chef du Département de Justice et Police, honorait la petite fête de sa présence.

MORT TRAGIQUE A SALVAN

Un facteur de l'administration postale de Genève, M. François Belli, âgé de 39 ans, marié et père de trois enfants, en convalescence au préventorium de Salvan, se promenait en compagnie de malades et de l'aumônier de cet établissement. Une corniche de neige ayant cédé sous ses pas, il fut précipité dans un ravin. Le corps ne fut retrouvé qu'après plusieurs heures de recherches. La mort était due à une fracture de la colonne vertébrale.

EN CAS D'ALERTE...

au moindre malaise, avez-vous vite un Espersiers ou deux: vous éviterez ainsi grippe ou indigestion.

COMPAGNIE DU VIÈGE-ZERMATT

L'emprunt hypothécaire en 1er rang 5% de la Compagnie du chemin de fer du Viège-Zermatt, de 1930, a remporté le plus grand succès. Les demandes de conversion et de souscription ont été si nombreuses qu'il n'est pas même possible d'attribuer un titre à toutes les souscriptions contre espèces.

CONTRE LE REFERENDUM OBLIGATOIRE

On n'apprécie guère, dans certains milieux, le referendum tel que nous le pratiquons chez nous, car on estime qu'il serait bien plus facile de conduire le peuple sans cette obligation de lui soumettre toutes les lois que le Grand Conseil accepte, la bouche béante d'admiration. Il y a déjà quelque temps que la presse officielle esquisse de petites attaques sournoises contre nos droits populaires, qui lui pèsent surtout sur l'estomac depuis la journée du 21 décembre. On parle à mots couverts de rendre le referendum facultatif pour arriver à l'enterrer un beau jour. Sans vouloir empiéter sur les fonctions de prophète officiel que remplit si bien le rédacteur du « Nouvelliste », nous croyons cependant pouvoir dire, sans trop nous tromper, que toute tentative, de qui que ce soit, de porter atteinte aux droits du peuple subirait un sort tel que celui qui a été réservé à la défunte loi Troillet, serait presque un succès. Le nombre des bourriques pourrait bien être ce jour-là encore plus considérable qu'il ne fut dernièrement.

Un du nombre.

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté. Le Conseil d'Etat porte un arrêté imposant le séquestre renforcé sur le bétail des espèces bovine, caprine, ovine et porcine de la commune de Sion et ordonnant des mesures générales de précaution contre la fièvre aphteuse.

Homologation de règlements et de plans d'aménagement. Il homologue:

1. les statuts de la caisse d'assurance du bétail de Lax;
2. le règlement pour la fourniture de l'énergie électrique dans la commune de Trient;
3. le règlement pour la fourniture de l'eau à domicile dans la commune de Trient;
4. le plan d'aménagement des forêts bourgeoises de Vouvry, de Blatten et de Simplan.

Approbation de plans. Il approuve:

1. les plans présentés par la S. A. pour l'industrie de l'Aluminium, à Chippis, concernant l'agrandissement de la halle des presses et de celle de l'atelier de l'usine de laminage, à Sierre;
2. les plans présentés par la S. A. La Longa, se rapportant à l'agrandissement de la station d'enclanchement de l'usine de Vernayaz;
3. des plans présentés par la société des Chaux et Ciments de Baulmes, usine de Vouvry, concernant la construction d'une annexe destinée à recevoir un nouveau moulin à matière brute.

Commissaires civils chargés de taxer les dommages causés aux cultures par les cours militaires. Il désigne comme suit, pour l'année 1931, les commissaires civils chargés de taxer les dommages causés aux cultures par les cours militaires:

- 1re division, M. Henri Gay, préfet substitut, à Bramois;
- Garnison de St-Maurice, M. Louis Bressoud, ancien député, à Viognaz;
- 3me division, M. Ruppen Benjamin, à Naters;
- Garnison du Gothard, M. Ruppen Benjamin, Naters.

Experts chargés de la taxe des usines, fabriques et installations de forces motrices. Sont nommés experts chargés de la taxe des usines, fabriques et installations de forces motrices (article 25 du règlement du 23 mai 1929 concernant la révision générale des taxes cadastrales):

M. Jules Couchepin, ingénieur, à Martigny-Bourg; M. Joseph Dubuis, ingénieur, à Sion.

Nominations. Le Conseil d'Etat procède aux nominations ci-après:

1. le lieutenant Marc Caillet-Bois, à Val d'Illiez, est nommé chef de la section militaire de Champéry, Illiez et Troistorrents;
2. M. Antoine Gattlen, fils de Robert, à Rarogne, est nommé officier d'état-civil de Rarogne en remplacement de M. Joseph Rotten, dont la démission est acceptée avec remerciements pour les services rendus;
3. M. Mathier Tobie, à Salquenen, est nommé officier d'état-civil de l'arrondissement de Salquenen, en remplacement du titulaire décedé;
4. M. Cina Fabien, à Salquenen, est nommé substitut de l'officier d'état-civil de l'arrondissement de Salquenen;
5. M. Michelet Joseph, instituteur à Champéry, en remplacement du titulaire décedé.

Concession de foire. Il est accordé à la commune de Chalais la concession d'une foire annuelle fixée au 3me mardi d'octobre.

Baisse sensationnelle

des prix des vins au

CAFÉ-BRASSERIE

HOTEL DE LA PAIX ET POSTE

SION

Fendant vieux et nouveau:

2 d. 0.40
3 d. 0.50
demi 0.80
1 litre 1.50

Tous les dimanches

THÉ DANSANT

Orchestre « Happy Boys »

FRAUDE A L'ASSURANCE

On nous écrit:
L'autorité judiciaire compétente vient de condamner à de fortes amendes plusieurs chefs d'entreprise de notre canton, qui ont fait à la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, de fausses déclarations de salaires.
On sait que les primes à payer par les chefs d'entreprise soumis à l'assurance obligatoire se calculent en 90 des salaires bruts payés à leurs employés et ouvriers. Les délinquants, dans le cas particulier, n'avaient trouvé rien de mieux que de fabriquer une fausse comptabilité: ce moyen malhonnête, pas plus que les autres souvent employés, n'échappe aux contrôleurs de la Caisse nationale.

Un certain nombre de peines du même genre ont déjà été prononcées précédemment dans notre canton et ailleurs, et il paraît utile de rappeler ici les dispositions légales, pour ceux qui seraient tentés de courir l'aventure. La loi du 13 juin 1911 sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents prévoit pour les fautes de ce genre des amendes allant jusqu'à fr. 500, qui peuvent être cumulées avec l'emprisonnement jusqu'à trois mois: ces peines peuvent être doublées en cas de récidive. Le bénéfice du sursis à l'exécution des peines ne peut être accordé en aucun cas, puisqu'il s'agit de l'application d'une loi fédérale.

Les chefs d'entreprise honnêtes apprendront avec une certaine satisfaction que leurs intérêts sont sauvegardés, car il est bien entendu que les primes éludées sont payées, et dès avant la condamnation pénale déjà, dans presque tous les cas. L'assurance obligatoire en cas d'accidents étant basée sur la mutualité, c'est avant tout à leurs confrères, les chefs d'entreprise mutualistes, que les personnalités peu scrupuleux dont nous parlons, causent le tort matériel.

Si l'on songe en outre que les primes éludées ont été en partie du moins déjà prélevées par le patron sur le salaire des ouvriers pour le paiement des primes pour les accidents non-professionnels, on se rend compte de la bassesse du procédé.

Et si l'on ajoute à cela que, presque toujours les chefs d'entreprise malhonnêtes font au fisc les mêmes déclarations qu'à la C. N. après avoir aussi retenu les impôts comme les primes, sur les salaires de leur personnel, on ne peut que flétrir d'aussi coupables actions, qui constituent des vols multiples par un seul et même moyen.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RHONE

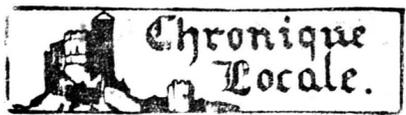
Le ministère des travaux publics à Paris communique la note suivante:

Une loi en date du 25 mai 1921 a approuvé un programme de travaux d'aménagement du Rhône de la frontière suisse à la mer au triple point de vue des forces motrices, de la navigation, de l'irrigation et autres utilisations agricoles. L'élaboration du règlement d'ordre public prévu par cette loi a nécessité une longue procédure que M. Daladier, dès son arrivée au ministère des travaux publics, s'est préoccupé de faire aboutir au plus tôt. Le décret qui vient d'être signé prévoit que la concession de l'ensemble des travaux à effectuer pour l'aménagement du fleuve sera accordée par décret à une société unique dite « Compagnie nationale du Rhône », groupant les collectivités (départements, communes, chambres de commerce et chambres d'agriculture), les établissements publics et les usagers intéressés. Au fur et à mesure de l'exécution du programme général, chaque tranche de travaux fera l'objet d'une convention particulière et d'un cahier des charges dont le décret du 13 janvier 1931 indique les dispositions essentielles. Ce règlement prévoit en outre le mode de représentation de l'Etat au sein de la Compagnie nationale du Rhône et les conditions de la participation financière des collectivités et établissements publics des services concédés des industries et sociétés et des particuliers. Les projets d'aménagement à réaliser seront pour le développement économique de toute la région du sud-est et de l'ensemble de la France d'une importance considérable. Destinés à permettre l'utilisation industrielle et agricole des forces hydrauliques et à rendre le Rhône navigable, ils marqueront une date importante dans l'histoire économique de la France.

A PROPOS D'UN ARTICLE SCIENTIFIQUE

Nous présentons nos excuses aux lectrices et lecteurs de notre journal si, par mégarde, nous avons publié, dans le numéro de lundi, un article scientifique qui n'était pas à la portée de la jeunesse.

LE CHEMIN DU PARADIS



POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

On nous prie d'insérer:

On répare en ce moment le bâtiment occupé par les magasins « A la Ville de Paris » qui se trouve au carrefour des rues du Grand-Font, de Lausanne, du Rhône et des Portes-Neuves. Un coup de pinceau sur cette façade couverte d'affiches du plus mauvais goût était nécessaire et il faut féliciter la commission d'édilité d'avoir pris des mesures pour la réfection des façades des principales rues. D'après les bruits qui courent il serait aussi question d'exhausser cet immeuble d'un étage. Il est difficile de se prononcer sans avoir vu les plans, mais tout naturellement on se rebiffe à la pensée de voir ce bâtiment se transformer en tour; et on regrette que la Ville, au lieu de laisser faire des réparations n'étudie pas la question de l'achat de cet immeuble. Tôt ou tard, la Ville devra s'occuper de la rue des Portes-Neuves qui est l'artère la plus directe entre la gare et le centre de la ville. Tôt ou tard, l'augmentation de la circulation automobile obligera la Ville à agrandir ce carrefour. A notre avis, cet immeuble devrait être rasé et sur son emplacement la Ville devrait aménager une place publique.

Une autre solution serait de raser tout le pâté de maisons qui se trouve entre la rue des Princes et les rues des Portes-Neuves et du Rhône et sur leur emplacement édifier un beau bâtiment public. Hélas, la crise financière est menaçante et l'administration a bien d'autres soucis.

Note de la Réd.: L'opinion de notre correspondant est intéressante quoique discutable. Elle pourrait, en particulier, ne pas plaire aux intéressés. Mais étant donnée la crise financière, cette suggestion n'est pas près d'aboutir, à moins qu'un Mécène improbable du reste, ne vienne aplanir les difficultés de sa bague dorée.

LA CATHEDRALE DE SION

La dernière mission a prouvé aux paroissiens séduois que la cathédrale de Sion était beaucoup trop petite puisqu'elle peut à peine contenir le tiers des fidèles. Il faut donc pour la prochaine mission qui aura lieu dans dix ans, Sion ait une église assez grande et assez vaste pour que hommes et femmes puissent assister en même temps aux sermons. M. le révérend curé Walther veut réaliser ce projet et met tout son zèle et son dévouement pour arriver à chef. Nul doute que tous les paroissiens seront de cœur avec lui et l'aideront dans cette tâche difficile.

Notre cathédrale est très ancienne. Dans les documents de l'abbé Gremaud, on lit à propos de notre cathédrale les lignes suivantes: « Nous ne dirons rien de l'édifice actuel (la cathédrale), qui remonte à la fin du 15me siècle; nous remarquons seulement dans son vieux et massif clocher, datant du 9me ou 10me siècle, la pyramide octogone, à oreilles angulaires, comme celle d'Amay à Lyon; les créneaux qui couronnent le sommet de la tour et servaient de défense en temps de guerre, et enfin le portail semblable à celui de St-Pierre de Clages, offrant aussi dans le tympan une vieille peinture où l'on voit la Vierge et l'Enfant Jésus, entourés d'évêques agenouillés... Un cloître qui se voyait encore au 17me siècle sur le côté nord de l'église n'existe plus malheureusement. »

SOIRÉE FAMILIÈRE, ORGANISÉE PAR LA CHORALE SÉDUOISE

Le programme de la soirée familière que donnera la Chorale séduoise samedi soir dans la belle salle de la Paix, a paru. Il est séduisant. A 8 h. 45, la vaillante Chorale dirigée par le professeur Georges Haenni, se produira en l'honneur de ses dévoués membres honoraires, de leurs familles et de tous les amis de la Société, avec un programme qui permettra à chacun de passer une soirée plus agréable. Citons d'une manière toute spéciale la présence, dans ce concert, de Mme Sutter-Sapin, violoniste et soliste, des réputés concerts Lamoureux que Mme Dr. Rutgers accompagnera du piano.

Nous souhaitons à nos courageux et sympathiques chanteurs séduois une belle soirée les récompensant des efforts persévérants qu'ils font pendant toute l'année.

- Programme:**
1. Au point du jour Curti
 2. Cette petite brunette! G. Pantillon
 3. Jugué et Vreneli, mél. pop., arr. J. Boyet
 4. Réverie (double quatuor vocal), mél. pop.
 5. Concerto en sol maj. pour violon (au piano Mme Dr. V. Rutgers) L.v. Beethoven
 6. Les étoiles et les roses Abt
 7. Sur la lande, mél. pop., arr. A. Parchet
 8. Sérénade (double quatuor vocal) mél. pop., arr. G. Haenni
 9. a) Berceuse (violin) G. Fauré
b) Malaguena Albeniz-Kreisler
c) Zigeunerweisen Sarasate
 10. Le soir G. Pantillon
 11. Le chalet, mél. pop., arr. C. Boller

FIÈVRE APTEUSE
A la suite d'un cas de fièvre apteuse constaté à Sion, le séquestre a été imposé sur le bétail à pieds fourchus de la commune de Sion.
Les animaux contaminés ont été abattus et la 1re désinfection réglementaire a été effectuée.
Des mesures générales de précaution ont été ordonnées par arrêté du Conseil d'Etat, du 13 janvier 1931.
Les marchés hebdomadaires au petit bétail sont supprimés jusqu'à nouvel avis.
Office vétérinaire.

NOS INSTITUTEURS A SAVIÈSE

(Corr. part.) Nous apprenons que la conférence des instituteurs du district de Sion s'est tenue à Savièse, jeudi 15 janvier, sous la présidence de M. l'inspecteur Dr. Mangisch. Après le service divin, rehaussé par les productions du Chœur mixte, la séance de travail eut lieu à la maison communale et fut consacrée au thème de la géographie. Les assistants s'intéressèrent vivement aux leçons données par MM. les instituteurs Fournier, à Savièse, et Herbach, à Sion. L'exposé de ce dernier pédagogue fut remarquable de méthode, de vie et de clarté. A l'ouverture de l'excellent banquet servi à l'Ecole ménagère, M. le rév. Curé Jean, président de la commission scolaire, souhaila, au nom de la commune, une charmante bienvenue à la belle phalange des convives. M. le Dr. Mangisch remercia en termes chaleureux et d'une grande élévation lorsqu'il montra comment l'enseignement de la géographie, branche utilitaire, peut se transformer en un hymne de patriotisme, et d'adoration envers le divin et invisible Créateur.

Nommé major de table, M. M. Héritier dirigea de main de maître la partie oratoire et récréative, qu'est venu charmer l'archet délicat de M. Flechtner. Citons parmi les nombreux orateurs MM. le conseiller d'Etat Walpen, le préfet de Torrenté, les présidents Kunt-schen et Varone, le directeur Hoeh, et plusieurs autres présidents de communes ou de commissions scolaires. Des toasts furent portés à l'Eglise par M. Butzberg, le jeune régent de Champlan, et enfin à la commune de Savièse par M. le prof. Julier dont le discours fut une belle page d'éloquence, tout empreinte de poésie, d'enthousiasme et pleine de descriptions, aux plus vives couleurs, de l'incomparable région saviésanne. De tout point, la journée du 15 janvier laissera à ses participants un souvenir des plus réconfortants.

CHRONIQUE HOTELIÈRE

Dans sa dernière séance, le haut Conseil d'Etat a autorisé M. Paul Arnold, propriétaire du Café de la Planta, à transformer son café-restaurant en hôtel. Le futur hôtel de la Planta dont les plans ont été dressés par M. l'architecte de Kalbermatten, sera un établissement de premier ordre pourvu de tout le confort moderne et comprendra une cinquantaine de lits.

Un autre établissement de moins grande importance est déjà en construction. Madame Gioira-Lathion transforme et agrandit actuellement son restaurant du Cerf, d'excellente réputation. Loin de faire du tort aux autres établissements de la place, ces nouvelles constructions contribuent au développement de notre ville. Des congrès plus nombreux pourront avoir lieu à Sion et les étrangers qui parfois manquent leur dernier train du soir, ne seront plus obligés de dormir dans les salles d'attente de la gare.

CONFERENCE

La Société d'aviculture de Sion organise, samedi 17 crt., à 20 heures, au Café Tavernier, une conférence gratuite et publique sur le sujet suivant: « L'élevage du lapin pour la chair et la fourrure ». Cette conférence donnée par M. Mayor-Delapraz, sera agrémentée de projections lumineuses.

THÉ-DANSANT A L'HOTEL DE LA PAIX

Mme et M. Rémy Quennoz, propriétaires de l'Hôtel de la Paix, ont fait, cette année, appel à l'excellent orchestre « Happy Boys » pour les thés dansants qu'ils donneront tous les dimanches après-midi du Carnaval. Les couples de jeunes gens pourront ainsi consacrer des heures agréables à l'art chorégraphique et qui sait si des personnes d'âge mûr n'essayeront pas de dérouiller leurs jambes en dansant les bonnes valses de jadis qui reviennent en faveur.

Grâce à nos excellents hôteliers, la vie séduoise s'anime et passera durant ce Carnaval, des heures plaisantes.

RECENSEMENT MILITAIRE

L'état-major général procède en ce moment au recensement des chevaux, des mulets, des voitures et des traîneaux qui se trouvent en Suisse. Aujourd'hui, le colonel Jordi de l'état-major général et le Lt.-colonel Grenon, chef du train de la 2me division, sont à Sion pour organiser ce recensement et orienter les personnes désignées par l'état-major pour cette opération.

●●● COMMUNAUTÉ PROTESTANTE ●●●
Dimanche 18 janvier, 9 h. 45, culte. — M. Richard.

Jeudi 22 janvier, 20 h. 15, causerie avec projections: « Pourquoi allez-vous troubler les indigènes? » — M. Cattaneo, missionnaire.

☛ PHARMACIE DE SERVICE ☛
Dimanche 18 janvier: Allet.

◆ DANS LES SOCIÉTÉS ◆

C. A. S. Cours de ski aux Mayens de Sion. Les inscriptions pour le cours de ski sont reçues jusqu'au jeudi 29 janvier, et non jusqu'au 5 février annoncé par erreur. Prière de prendre note.

Le meilleur apéritif à prendre sec
„Lug“ Cocktail
produit suisse de qualité
DISTILLERIE VALAISANNE S. A.



LES GRANDES LIGNES AÉRIENNES

Le service postal aérien hebdomadaire France-Italie-Grece-Syrie-Irak qui fonctionne depuis près de deux ans, sera prolongé, un samedi sur deux à partir de samedi prochain 17 janvier, jusqu'à Saïgon. La durée du voyage sera de 10 à 12 jours dans les deux sens.

MANIFESTE REPUBLICAIN EN ESPAGNE

On annonce de Madrid qu'un manifeste a été publié mercredi et qu'il a eu un profond retentissement. Ce manifeste porte les signatures de personnalités éminentes du monde universitaire et du monde des lettres.

Ce document foncièrement républicain fait en termes énergiques le procès de la monarchie. Il conclut à la nécessité pour l'Espagne de construire un Etat authentiquement nationaliste aussi éloigné du fascisme que du bolchévisme. Il projette de restituer aux Espagnols leur dynamisme et le sens de la discussion.

A cette fin, il exhorte tous les Espagnols de profession libérale à se joindre à un ample mouvement au service de la république.

L'objet de ce groupement sera d'organiser dans les villes et les villages une nouvelle vie publique et d'obtenir la restauration de l'Etat.

Ce manifeste fait l'objet de toutes les conversations à Madrid et dans la province. On ne signale aucun incident.

L'AVIATION BOLCHÉVISTE INSTRUMENT DE CONQUÊTE

Le « Daily Mail » déclare avoir obtenu des informations intéressantes sur la nouvelle aviation militaire russe qui, sous couvert de corps d'aviation civile, se prépare ni plus ni moins qu'à la conquête de l'Europe, tant espérée par les communistes. Cette force militaire est en voie de formation depuis 1921. Dix-huit mille pilotes, hommes et femmes, seront entraînés pendant trois ans. Des experts allemands sont derrière cette organisation. Plus de huit mille d'entre eux sont actuellement utilisés comme instructeurs civils et forment la majorité du personnel technique de l'Académie de l'air dont le Russe Korkoff est le chef nominal.

L'aviation russe, toujours d'après le « Daily Mail », procède à des manœuvres telles que: attaque et bombardement à longue distance en masse, destruction systématique des villes, etc. Un observateur indépendant, qui se trouvait récemment en Russie, dit que les méthodes d'une grande offensive aérienne ont été soigneusement étudiées. Elles comporteraient: 1. une première attaque par avions légers, qui lanceraient des bombes pour créer la panique; 2. un bombardement par avions plus lourds chargés de gros explosifs; 3. lancement de bombes incendiaires, et finalement lancement de bombes à gaz asphyxiants.

UN VIOLENT SÉISME DANS LA CAPITALE MEXICAINE

Une grande confusion règne dans toute la ville de Mexico à la suite d'un tremblement de terre très violent qui s'est manifesté hier soir à 20 h. 48 (heure de l'Amérique orientale). La secousse a duré plus de deux minutes. Prise de panique, presque toute la population s'est répandue dans les rues, craignant d'être ensevelie sous les décombres. On avait remarqué dans le ciel, au moment

du séisme, une lueur d'un jaune spécial, accompagnée d'éclairs. Au cours des trois dernières journées, la température avait baissé d'une façon extraordinaire. Un froid très vif sévissait et de nombreuses personnes avaient vu pour la première fois de la neige dans la rue.

Le tremblement de terre a fait un mort et quatre blessés. Le séisme est un des plus importants enregistrés depuis dix-neuf ans. Il a provoqué des incendies en deux endroits de la ville.

Le tremblement de terre a détruit les piles électriques, interrompant la lumière et le fonctionnement du téléphone. L'épicentre du séisme se trouverait près de Matamoros-Yzucar, dans l'Etat de Puebla.

Les appareils sismologiques de Mexico ont enregistré une secousse de quatre minutes, puis se sont détraqués.

Le séisme a été ressenti sur plusieurs centaines de kilomètres. A Mexico, on compte 25 blessés et une cinquantaine de maisons détruites.

Dans l'Etat de Vera Cruz

Un important séisme d'une longue durée a alarmé les habitants de plusieurs villes de l'Etat de Vera Cruz.



Joffre et son camarade d'enfance

Un habitant de Vienne en Dauphiné écrit au « Nouvelliste » de Lyon:

C'était en juillet 1914, quelques semaines avant la grande tourmente. Le général Joffre venait d'assister aux grandes manœuvres qui se déroulaient alors dans le sud-est.

Il s'arrêta à Vienne pour déjeuner à l'hôtel du Nord avec son état-major.

Dans notre ville, rue Marchande, un brave homme, tenancier d'un modeste débit: « Aux Caves du Roussillon », apprit que le fils du tonnelier, le petit Joffre, avec lequel il s'était tant amusé autrefois à Rivesaltes, était à Vienne.

En toute hâte — car il était près d'une heure —, le débitant, sans même prendre la peine de quitter son tablier et de troquer sa casquette contre un chapeau, se dirige vers la place Miremont et entre dans l'hôtel.

Le repas est presque terminé et de nombreux officiers sont déjà dans le hall. « Est-ce que je peux voir le général Joffre? » demande timidement le Viennois d'adoption à l'un d'eux.

Celui-ci toise le nouveau venu, examine sa tenue et hausse les épaules. Mais les enfants de Rivesaltes sont tenaces et le brave homme insiste. « Mais je le connais, moi, votre chef, on a joué ensemble étant gosses. Dites-lui que je suis là et vous verrez! »

Alors, un officier d'ordonnance, tout en saluant impeccablement, s'avance dans la salle à manger et annonce au général le nom et surtout le prénom du visiteur. Aussitôt, comme mu par un ressort, le chef d'état-major général se dresse et, hêlant le débitant qui hésitait maintenant à franchir la porte: « Eh bien! mon vieux, entre donc et viens prendre le café. »

Et, sans façon, sous les yeux des officiers complètement éberlués, celui qui, deux mois plus tard, allait sauver la France, devisait attablé avec un modeste civil sur les bons moments passés ensemble à Rivesaltes.

Le souci que lui causaient les premiers bruits d'épée avant-coureurs de la guerre ne lui faisait oublier ni sa petite ville natale, ni ses petits camarades de jeux.

Les personnes
désirant faire partie du
SKI-CLUB Sion
(Mixte)

sont priées d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu **lundi 19 janvier**, à 20 h. 30, au Café Tavernier, pour approuver les statuts et procéder à la nomination du comité définitif.

Le Comité provisoire.

A LOUER

1 pré arborisé de 3 set-teurs à Champsec,
1 pré d'environ 200 toises
aux Ronquoz.

S'adresser à Mme Henri de Torrenté, rue de l'Eglise, Sion.

A vendre

en ville de Sion,
2 appartements
de 2 chambres, cuisine, galetas et cave, facilité de paiement. S'adresser à Cyprien VARONE, agent d'affaires, à Sion.

TOUS LES DIMANCHES

DANCING
au Café Muller, rue de Conthey, Sion.

Café-Brasserie de l'Hôtel de la Paix
- - et Poste - -

Téléphone 81 SION Prop. Rémy Quennoz

Mets servis à toute heure:

PLATS FROIDS:

Hors-d'œuvre variés	Fr. 2,—
Jambon cru	» 2,—
Viande séchée du Valais	» 1,80
Sandwichs de foie gras, caviar	» 1,50
Viande froide assortie	» 2,—
Assiette Valaisanne	» 1,50

ŒUFS ET PÂTES:

Œufs brouillés, au plat (2 pièces)	Fr. 1,—
Œufs au jambon, au lard	» 1,50
Omelette nature ou fines herbes	» 1,—
Rizotto milanaise (20 minutes)	» 1,—
Spaghetti bolognaise	» 1,50

SPECIALITÉS:

Râclettes	Fr. 3,50
Fondue	» 1,50
Tranches au fromage	» —,80
Escargots à la Bourguignonne	» 1,20
Viennetli et choucroute	» 1,50
Cervelle au beurre noir, pommes	» 2,50
Pieds de porcs aux morilles, pommes	» 1,80
Rognonade «Maison», pommes (20 m.)	» 3,—
Choucroute garnie valaisanne	» 2,50
Rognons sautés	» 1,50
Rognons aux champignons	» 2,—
Foie de veau sauté	» 1,50
Foie de veau chanterelles	» 2,—
Plat du jour	» 2,—

Les pensionnaires au mois trouveront pension de famille au prix défiant toute concurrence!

Tous les dimanches, **THÉ DANSANT**
Orchestre « Happy Boys »

